

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 69 - mars 2021

Déposé le 31 mars 2021

A distribuer avant le 5 avril 2021

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Édito

Entre incompétence et arrogance ?

On peut s'interroger comme le professeur Perronne le fait sur la gestion sanitaire*, dans un cadre plus large sur l'action globale du gouvernement : y a-t-il une erreur qu'ils n'ont pas commise ?

Sans reprendre tout l'historique, il est clair que l'action du gouvernement depuis septembre montre à quel point il allie l'arrogance et l'incompétence sur nombre de sujets.

Prenons la crise sanitaire où l'absence de discernement a permis de laisser une circulation élevée du virus s'installer pendant des mois favorisant l'apparition de variants du SARS COV2 dont le dernier en date est apparu dans notre département. S'ajoutent à cela l'impréparation à la vaccination massive, seul et unique moyen de revenir à une situation sanitaire normale, l'absence de politique nationale cohérente de tests déclinée sur tous les territoires, le mépris des personnels qui en sont de leur poche de 1euro s'ils sont volontaires pour les tests salivaires...

Prenons le volet sécuritaire où viennent s'empiler tous les projets de lois à hauts risques liberticides de ces derniers mois : loi « sécurité globale », 3 décrets élargissant les possibilités de fichage par la police, loi « confortant les principes républicains ». Malgré les critiques argumentées de la plupart des associations défendant les droits humains, malgré les alertes des journalistes, des philosophes, des universitaires, des organisations syndicales... le gouvernement passe en force.

Prenons les mesures restreignant l'accès à la culture : l'étude du 18 décembre 2020 de l'Institut Pasteur démontre l'inanité des mesures prises en concluant à une responsabilité de la fréquentation des lieux culturels dans les contaminations inférieure à 0,5%. Bachelot, cette réouverture des lieux culturels, ça vient ?

Prenons l'économie où la manne du plan de relance risque fort de finir en bonne partie dans les poches des actionnaires des grandes entreprises tellement les règles d'attribution leur sont favorables.

Prenons la Fonction publique : le gouvernement l'a mise à la diète jusque dans les hôpitaux alors qu'il prétend tout faire pour contrer la pandémie. On voit le ministre de la santé, la larme à l'œil, plein d'admiration pour des personnels soignants qu'en réalité il continue de malmenager, voire de morigéner, s'ils ne sont pas assez prompts à se faire vacciner, la veille de leurs congés hebdomadaires, pour être sûr que les effets secondaires du vaccin ne viendront pas « impacter le service »... **Alors il est urgent de défendre les Services publics. À cette fin, la FSU, dès le 6 avril agira de façon unitaire en préparation de l'appel à la grève pour les AESH le 8 avril et de l'action dans les secteurs de la santé et du social qu'elle soutient !**

Prenons l'Éducation nationale où les suppressions de postes font rage dans le second degré, encore une vingtaine de postes supprimés dans le département, où les fermetures de classes se multiplient dans le premier degré, 29 en Côtes d'Armor... sans compter l'absence de volonté d'améliorer les conditions d'accueil des élèves à la rentrée 2021 en créant, par exemple, les divisions nécessaires pour abaisser les effectifs par classe dans les écoles, les collèges et les lycées, alors qu'il est presque certain qu'il ne s'agira encore pas d'une rentrée normale.

Les mouvements de contestation sont pourtant présents et sur la durée. Cependant, force est de reconnaître que la chape de plomb de l'état d'urgence sanitaire pèse lourd et que l'ampleur des mobilisations en souffre.

Le désir d'un « monde d'après » très différent du « monde d'avant » est là, bien ancré, il nous appartient de nous emparer des initiatives proposées, notamment par la FSU via les collectifs locaux « plus jamais ça », **pour infléchir le cours de l'histoire** et ne pas tomber dans l'ornière où on ne nous propose comme ligne d'horizon qu'un second tour de l'élection présidentielle Macron/Le Pen.

Saint-brieuc, le 30 mars 2021

Olivier Debretagne

Secrétaire départemental

*Christian Perronne, Y a-t-il une erreur qu'ils n'ont pas commise ?, Albin Michel 2020.

Édito
page 1

« Préfectorisation »
des DDI
page 2

Mobilisations
droits des femmes
page 3

Droits des femmes
(suite) + stage FSU
Femmes
page 4



"Préfectoralisation" des politiques publiques dans les Directions Départementales Interministérielles

Durant l'été dernier, pendant que la préoccupation de la population française est la crise sanitaire, une discrète réorganisation des services déconcentrés de l'État s'installe tranquillement par le biais d'un décret : les Directions Départementales Interministérielles (DDI) se voient rattachées au Ministère de l'Intérieur.

Conséquence immédiate pour ces DDI (comme l'Écologie ou l'Agriculture) : leur ministère respectif n'ont quasiment plus leur mot à dire sur l'organisation des missions des agent.es qui en dépendent (priorité et objectifs à atteindre par les services), pendant qu'au ministère de l'Intérieur, l'ordre public est de rigueur.

Parallèlement, le projet de loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique), lancé en février 2020 est adopté définitivement en octobre, donnant désormais aux Préfets la possibilité de déroger à certaines obligations réglementaires notamment en matière d'environnement.

Résultat de ces deux décisions couplées, les DDI se retrouvent face à des politiques publiques décidées localement par les Préfets dont la carrière dépend du ministère de l'Intérieur et dont les pouvoirs se voient renforcés, sans autre contrôle que celui du Président de la République.

Les effets de cette réorganisation sont immédiats dans les services des DDI avec des Préfets plus occupés à organiser des contrôles d'attestation de déplacement lors des confinements, qu'à équiper leurs agents en matériel et logiciel, malgré la mise en place du télétravail pourtant imposé en cette période de crise sanitaire.

Sans parler de l'accueil dans leurs murs des agents du futur SGC (secrétariat général commun) issu, lui aussi de toutes ces lois « dites » de modernisation qui n'est pas leur priorité (absence de locaux adaptés, agents dont les missions ne sont pas clairement définies, etc...). Enfin, il est à craindre que cette mainmise sur les services des DDI soit de nature à renforcer les disparités d'application des textes selon les départements.

En conclusion, **cette nouvelle organisation de l'État tend vers des risques de dérive autocratique.** Il s'agit purement d'un retour à l'Ancien Régime et la porte ouverte aux lobbies locaux et à leur force d'influence sur une seule personne : le Préfet.

Brigitte Duboc

Secrétaire départementale du SNUITAM-FSU



Mobilisation des AED à Saint-Brieuc le 19 janvier 2021 pour leurs conditions de travail et l'accès à un statut.



Ces dernières années, les mobilisations ont été très suivies. Certains pays ont réussi des grèves féministes massives. Certaines villes et pays ont même décidé d'en faire un jour férié.

En France, les femmes sont majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale. Elles sont donc en première ligne dans cette crise : leurs rôle, travail et missions sont essentiels à la continuité des Services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Payant parfois de leur santé et durement impactées par les couvre-feux et confinements, elles attendent encore la reconnaissance de leur engagement : quasi aucune revalorisation financière, ni d'améliorations de leurs perspectives de carrière ni de leurs conditions de travail. Précarité, temps partiels imposés, emplois faiblement rémunérés, les femmes sont là encore majoritaires.

La FSU exige des mesures urgentes de revalorisation salariale et de carrière pour toutes les femmes et un plan d'urgence financé par la redistribution et une meilleure répartition des richesses.

Égalité salariale et professionnelle

Malgré quelques avancées obtenues grâce à la détermination d'organisations syndicales, notamment de la FSU, et aux mobilisations autour de ces questions, les femmes sont toujours rémunérées 25 % de moins que les hommes en moyenne.

Dans la Fonction Publique, les femmes représentent 62 % des 5,5 millions d'agent.es qui subissent de fortes dégradations de leurs conditions de travail, de leurs salaires et du montant de leurs pensions de retraite. La loi de transformation de la Fonction Publique a accentué leur précarité.

Or les Services Publics jouent un rôle majeur de cohésion sociale et sont déterminants pour l'émancipation des femmes. Leur remise en cause est inacceptable.

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit au plus vite déboucher sur des mesures

concrètes et s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires.

Pour la FSU, l'Égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Une femme sur trois déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires mais aussi des moyens.

Face à l'amoindrissement des outils dédiés à la santé au travail (notamment avec la perte de missions des CHSCT en 2022), la FSU exige que les axes des plans d'action Egalité professionnelle soient financés à la hauteur des enjeux, notamment avec l'accompagnement et la protection globale de toutes les victimes.

Dans le sillage de #MeToo, le #Metooinceste a permis de révéler l'ampleur de ces crimes. Près d'un.e Français.e sur 10 a été victime d'inceste. Le gouvernement doit aller au-delà des déclarations d'intention et offrir une véritable protection aux victimes.

L'école joue un rôle essentiel dans la détection de ces situations. **La FSU revendique le renforcement et le développement de la formation des équipes pluridisciplinaires permettant le repérage de ces situations**, en particulier par le renforcement des moyens dédiés au service social.

Une campagne de sensibilisation à ces violences à destination des élèves doit être déployée et l'éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective devenir enfin effective. Des procédures rigoureuses et claires doivent être déployées pour que chaque parole libérée puisse trouver écho dans les actes.

*Alexandra Jeammet
SNUipp-FSU 22*

Le 8 mars à Saint-Brieuc : rassemblement et prise de parole sur la Place Du Guesclin



Notre département est particulièrement touché par les thématiques précédemment évoquées.

Le comité du 8 mars*, regroupant des associations et des syndicats adhérents de la Maison des Femmes 22 a donc choisi le thème de la précarité pour ce 8 mars 2021.

Précarité en termes d'accès aux soins, à la formation, à l'emploi...

Des mois durant nous avons oeuvré partout sur le département pour que les événements organisés à

l'occasion de la journée internationale des femmes en lutte pour leurs droits sortent de l'invisibilité TOUTES les femmes.

La ville de Saint-Brieuc, notamment, s'est engagée sur plusieurs plans pour que soient entendues nos voix.

Or, deux jours avant les animations programmées le 6 mars, la préfecture a informé les organisations syndicales et les associations qu'elle autoriserait les déambulations, mais interdirait les animations... Annonce qui vidait de son sens les projets du samedi 6 mars et a entraîné leur annulation.

À noter ! La braderie des commerçants de Saint-Brieuc a été autorisée par la Préfecture ce même 6 mars...

Femmes, cessez de militer pour vos droits, consommez ! Message préfectoral subliminal si humaniste !

La permanence à la bibliothèque André Malraux pour présenter les associations et organisations syndicales de la Maison des Femmes 22 a toutefois été maintenue à Saint-Brieuc, ainsi que des expositions, tables rondes et rencontres avec des élu.es partout dans le département.

Le rassemblement, avec expression libre, du lundi 8 mars, à Saint-Brieuc, comptait plus de 150 personnes, malgré les limites horaires imposées par le couvre-feu.

Et rendez-vous a été donné pour que se tienne dès que possible la déambulation avec toutes ses animations.

Alexandra Jeammet

**Un merci tout particulier à Rachel et Marion pour leur investissement et leur énergie !*

Stage de formation syndicale FSU Femmes

Violences sexistes et sexuelles : reconnaître, signaler, accompagner

Mardi 1er juin (date à confirmer suivant l'évolution de la crise sanitaire), de 9h30 à 16h30, en présentiel, à Saint-Brieuc et/ou en distanciel, sur inscription par courriel à fsu22@fsu.fr.

Des précisions seront prochainement mises en ligne sur le site de la FSU 22 (<https://fsu22.fsu.fr>).



La chorale du SNUipp 22 lors de la manifestation des personnels de l'Education nationale à Saint-Brieuc le 26 janvier. source : le Télégramme.

Cher.e collègue, pense à te resyndiquer en 2020-2021 pour pouvoir participer au vote, au congrès départemental et soutenir l'action de ton syndicat FSU.